A LIRE

dans ce numéro :

La Semaine P. 2

Victoire à Arvida P. 3

Alerte aux syndiqués P. 4-5

Vickers paid $2,500... P. 7

News Digest P. 8

C.T.C.C.

le travail

VOL. XXX — No 12 Montréal, 26 mars 1954

AVIS

La C.T.C.C. et le journal "Le Travail" occupent maintenant de nouveaux locaux à 8227 boulevard St-Laurent, à Montréal.

Veuillez noter ce changement d'adresse, s.v.p.

QUEBEC

COBRA INDUSTRIES veut briser la grève

Un employeur qui ne veut du syndicat à aucun prix — Les forces policières entreront - elles dans le conflit ?

Après avoir refusé de reconnaître le syndicat comme représentant ses empolyés, après avoir refusé de se soumettre à un jugement de la Cour Supérieur et après avoir refusé, par la suite d'accepter les recommandations d'un tribunal d'arbitrage et les demandes de ses employés, **Cobra Industries** de Québec, dont le propriétaire est M. Paul Champoux, tente maintenant de briser la grève de ses employés en cherchant à embaucher des briseurs de grève.

Le piquetage

La réaction du syndicat ne s'est pas faite attendre et les grévistes, au nombre d'environ 75, ont établi une ligne de piquetage autour des établissements.

On sait que la grève qui dure depuis le 2 mars dernier est l'aboutissement de deux années de négociations stériles. En effet, le différend qui sépare actuellement les parties a pris naissance en février 1952 alors que l'employeur contestait le droit du syndicat de représenter les employés. L'employeur, par la voix de ses procureurs, entamaient même des procédures judiciaires dans le seul but de retarder les négociations. En effet, après avoir interjeté un jugement de la Cour Supérieure reconnaissant le syndicat comme agent négociateur, l'employeur ne présentait aucune preuve devant la Cour d'Appel qui renvoya donc automatiquement sa plainte.

L'arbitrage

L'employeur refusa de rencontrer les représentants du syndicat en négociations directes, ce qui obligea le syndicat à recourir à la conciliation et à l'arbitrage. Devant ces tribunaux, l'employeur employa toutes les mesures propres à retarder les conclusions du tribunal en n'apparaissant pas devant le tribunal, en changeant de procureur, etc.

La grève

Depuis le début des négociations, jamais les représentants du Syndicat n'ont été capables de discuter une seule fois avec M. Champoux; ce dernier a permis à l'un de ses représentants de rencontrer les dirigeants du syndicat seulement après la déclaration de grève.

On peut donc dire que s'il y a une grève aujourd'hui à la Cobra Industries, l'employeur en est singulièrement la cause par suite de son refus de reconnaître le syndicat et de négocier de bonne foi une convention collective.

Aujourd'hui, M. René Harmégnies, directeur de la grève, nous communique que, non satisfait d'avoir entravé les activités du syndicat, M. Paul Champoux semblerait vouloir maintenant provoquer les grévistes afin de pouvoir se servir de la police pour briser la grève.

"La Compagnie Cobra, nous dit le communiqué, par l'entremise de son président, M. Paul Champoux, au lieu de s'efforcer à solutionner le différend et à donner justice à ses employés, s'ingénie à briser la grève avec l'aide de la police.

Malgré l'appel menaçant de la compagne, les employés ne sont pas retournés au travail. La compagne tente d'embaucher de nouveaux employés pour leur faire jouer le rôle de briseurs de grève. Le syndicat tient à mettre le pu-

(Suite à la page 7)

Les chefs syndicaux élus à vie ?

On sait que dans notre régime parlementaire les représentants du peuple, qu'on appelle députés, conseillers municipaux, échevins, sont élus par scrutin pour une période variable d'années, deux ans, trois ans, quatre ans et même cinq ans pour les députés provinciaux et fédéraux, à moins que ne survienne une dissolution du Parlement avant la fin de ce mandat.

D'autre part, les sénateurs et les conseillers législatifs sont élus à vie et peuvent conserver leur siège jusqu'à leur mort, sans avoir à faire face à l'électorat.

Le principal reproche que l'on puisse faire à ce régime, c'est que la plupart des représentants du peuple se désintéressent des réactions de leurs commettants dans la proportion de la longueur de leur mandat. Par exemple, les députés, élus pour représenter un comté pour cinq années, ne reprennent contact avec leurs électeurs et ne rendent compte de leur mandat, ne vont rencontrer leurs électeurs que dans la période précédant l'élection suivante. Quant aux sénateurs et aux conseillers législatifs, ils perdent complètement contact avec le peuple et gouvernent à leur guise sans crainte de représailles.

●

Cet état de choses que les travailleurs syndiqués déplorent semble faire l'affaire de certaines catégories de citoyens, du moins, de certains chefs d'entreprise. Pour certains industriels, ce régime est tellement recommandable qu'ils voudraient qu'on applique le même système dans les syndicats ouvriers en prolongeant le mandat des officiers.

Vendredi dernier, le 19 mars, M. Lionel A. Forsyth, président de la Dominion Steel and Coal Corporation, parlant à Toronto devant une assemblée de plus de 300 avocats et représentants du patronat et du travail, déclarait ni plus ni moins ce qui suit d'après le compte rendu de la Presse Canadienne:

"Les chefs ouvriers, comme la plupart des officiers élus, doivent faire des promesses électorales attrayantes. Mes collègues de l'industrie, ajoutait M. Forsyth, aimeraient voir prolonger le mandat des officiers syndicaux afin qu'on puisse tenter d'aborder les négociations sur un plan d'affaires et de maturité".

●

D'après M. Forsyth qui dit se faire l'interprète de ses collègues industriels, les chefs syndicaux ne revendiquent que pour se faire du capital électoral et favoriser leur élection. Si le mandat des chefs syndicaux était prolongé de cinq ans, de dix ans et même à vie, les patrons auraient la paix: les chefs syndicaux assurés de leur job abandonneraient les ouvriers à leur sort et ne présenteraient plus de revendications.

En présentant cette suggestion, M. Forsyth et ses amis oublient des choses importantes.

On devient chef syndical non pas par amour du gain, des gros salaires ou d'autres avantages matériels mais par amour de la classe ouvrière et par conviction. La plupart des chefs syndicaux, officiers, représentants et agents d'affaires gagnent moins que les ouvriers qu'ils représentent et défendent et pourraient en abanldonnant le syndicalisme remplir des emplois autrement rémunérateurs.

Le syndicalisme a adopté dans sa constitution, son comportement et sa procédure la formule démocratique: c'est ce qui fait sa force et le met à l'abri de toutes les influences totalitaires qui tentent de dominer le monde. Les besoins du monde ouvrier sont encore trop grands et la tâche tellement écrasante pour que le syndicalisme qui a pour mission de faire rayonner la démocratie non seulement dans ses structures mais dans la vie politique économique et sociale, adopte des attitudes totalitaires et singent les attitudes de ceux qui font perdre confiance en la démocratie.

LE NOUVEAU CODE CRIMINEL

enrichira-t-il l'arsenal anti-syndical ?

REPONSE A L'"AMERICAN FEDERATIONIST"

La livraison de décembre de l'"**American Federationist**", organe de la Fédération Américaine du Travail, publie un article qui, en plus d'être fort injuste pour la C.T.C.C., donne une vue passablement fausse de la situation présente du syndicalisme dans la province de Québec. L'article s'intitule "**Unionism in Quebec**", et il a pour auteur M. Raymond Bennett, vice-président de la Fédération provinciale du Travail.

Pour faire ressortir le parti pris et le manque d'objectivité à peu près total de cet article, il suffit d'en citer quelques paragraphes.

La collaboration entre les centrales syndicales

Dans son article, Bennett reproche d'abord aux syndicats catholiques de refuser toute collaboration avec les autres centrales ouvrières au Canada. Il écrit ce qui suit :

"**Beaucoup d'efforts des centrales syndicales internationales pour trouver des terrains de collaboration où elles pourraient travailler avec les syndicats catholiques ont failli devant l'insistance de ces derniers à soutenir que leur organisation est supérieure aux autres et que les unions internationales sont d'une certaine façon acoquinées avec le communisme**".

C'est là, non seulement une erreur, mais une fausseté pure et simple.

Qui a mis fin au cartel formé, il y a quelques années, sur le plan canadien, en vue d'obtenir du gouvernement les mesures nécessaires pour enrayer l'inflation ? Nul autre que le Congrès des Métiers et du Travail du Canada.

Qui a refusé de collaborer ces dernières semaines avec les autres mouvements ouvriers pour mener la bataille contre les néfastes bills 19 et 20 ? Nulle autre que la Fédération Provincial du Travail.

Qui a rejeté, il y a moins d'un an, une offre de cartel dans l'industrie du papier en vue de former un front uni pour obtenir pour cette importante catégorie de travailleurs de meilleures conditions de travail, cartel qui s'imposait d'autant plus que les travailleurs devaient faire face à une puissante association d'employeurs ? Nuls autres que les locaux des unions du papier affiliées à la Fédération américaine du Travail.

Franchement, M. Bennett est fort mal placé pour affirmer que les syndicats catholiques refusent de collaborer avec le reste du monde ouvrier canadien. Bien au contraire, ce sont précisément les unions affiliées à la Fédération américaine du Travail qui se sont retranchées sans cesse sur leurs positions. Quant à la C.T.C.C., elle a toujours été disposée à participer à des cartels et à collaborer lorsque les intérêts supérieurs des travailleurs l'exigeaient et qu'il n'y avait pas en jeu de questions doctrinales.

Nous sommes des fascistes

Mais il y a plus grave dans l'article de M. Bennett, plus ridicule surtout. Il accuse notre mouvement syndical d'être fasciste. Ni plus ni moins.

"**A l'origine**, écrit-il, **les syndicats travaillaient plus ou moins ouvertement à l'instauration d'un Etat corporatiste dans le Québec. Tout en niant qu'un tel Etat serait fasciste dans le même sens que l'Italie de Mussolini était fasciste, ce point de leur programme semble soulever autant d'opposition que l'ensemble de leur doctrine**". (sic)

Et l'auteur poursuit en affirmant (ce qui est tout à fait faux) que le mot "syndicat" a une signification fasciste, et que c'est pour cette raison que les travailleurs du Québec préfèrent un autre type d'union.

Pour faire avaler sa pilule, l'Auteur se garde bien de dire ce qu'il entend par le fascisme. Il se contente d'accuser, d'insinuer.

Il nous semble que le fascisme est le fait d'un gouvernement qui considère l'activité des sujets de l'Etat soumise aux dictées d'un homme, d'un clan ou d'un parti au détriment du bien commun et de la juste liberté des citoyens.

Or, est-ce qu'il y a une centrale ouvrière qui, plus que la nôtre, s'est opposée avec la dernière énergie à cette conception de gouvernement, qui a combattu, même au prix de sacrifices inouis de sa part, toutes les tentatives de la part du gouvernement de dominer le syndicalisme libre, indépendant, démocratique ?

Nous croyons que c'est un témoignage que tout homme impartial peut devoir nous rendre que d'avoir été à la pointe de la lutte qui s'est faite, depuis quelques années, dans notre province contre un gouvernement qui a cherché constamment à mettre une entrave au développement d'associations libres et maîtresses de leurs propres décisions.

Quand M. Bennett insinue que notre mouvement est entaché de fascisme, il est foncièrement injuste. Il a la tête pleine de préjugés.

D'ailleurs, dans toute l'Amérique du Nord, y a-t-il aujourd'hui un gouvernement qui soit dans une certaine mesure aussi teinté d'étatisme que le gouvernement actuel de la province de Québec, même s'il garde encore les formes de la démocratie ?

Quand ce gouvernement édicte des lois qui ont pour résultat d'annuler les décisions des cours de justice, quand ce gouvernement fait voter des lois qui ont pour effet pratique de substituer le pouvoir exécutif au pouvoir judiciaire, quand un gouvernement se fait remettre des pouvoirs d'ordre législatif, il y a au moins tendance vers l'étatisme.

M. Bennett ne prend aucunement garde à ce point. Au contraire, il fait des mamours à ce gouvernement".

"**Les relations de notre mouvement**, écrit-il, **avec le gouvernement de la province, dirigée par le premier ministre Duplssis, sont cordiales . . .**"

Pourtant, voilà un point sur lequel la grande majorité des travailleurs de la province sont d'accord : Le Premier Ministre n'aime pas les syndicats ouvriers. Bien plus, il le dit à qui veut l'entendre, et il agit en conséquence très souvent.

Il faut avoir passablement d'audace pour laisser entendre que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, à l'heure actuelle, dans la province de Québec pour le mouvement syndical.

Le Conseil Supérieur du Travail

L'Auteur parle aussi du Conseil Supérieur du Travail dont il vante son rôle, pour conclure que si "**on ne peut pas tenir le Conseil Supérieur du Travail responsable des actes du gouvernement, il ne fait pas de doute que les gens au pouvoir tiennent un compte sérieux de ses recommandations**".

Voilà le bouquet. Après les rebuffades multipliées dont cet organisme a été l'objet depuis quelques années, comment se fait-il que l'Auteur puisse porter un tel jugement ? Aujourd'hui, cela fait rire aux éclats.

Réellement, personne d'un peu sérieux et d'un peu au courant des faits n'aurait pu se permettre d'écrire un pareil article sur la situation du syndicalisme dans la province de Québec. Non seulement cet article manque d'objectivité, mais il porte plus qus sa part d'erreurs, de mensonges, de préjugés.

Il faut regretter qu'une revue de l'importance de l'"American Federationist" ait pu le publier sans sourciller. Quant à son auteur, qui vit dans le Québec, ses propos suffisent à le classer définitivement.

André ROY

LA SEMAINE

DRUMMONDVILLE

Au cours de la dernière assemblée de l'Union des Ouvriers du Textile Cotton de Drummondville, les membres de ce syndicat ont protesté contre certains changements effectués dans les tâches par la compagnie.

Dans certains départements, les changements apportés par la compagnie ont occasionné des diminutions de salaire allant jusqu'à 0.19 cents l'heure de sorte que le salaire horaire se trouve réduit à $1.04 l'heure alors qu'ils faisaient en moyenne $1.23 sous l'ancien régime.

Au cours de la dernière assemblée, l'Exécutif a fait accepter par l'assemblée générale une recommandation à l'effet d'autoriser le représentant du syndicat sur le comité de bonne entente à prendre les dispositions voulues pour faire corriger cette situation le plus tôt possible.

L'assemblée générale a aussi décidé de soumettre le litige à l'arbitrage selon la procédure prévue par la convention actuelle si la décision de la compagnie n'est pas favorable au réajustement demandé par le syndicat.

Au cours de la même assemblée, le Syndicat a aussi autorisé un abonnement en bloc de tous les membres en règle du syndicat au journal Le Travail.

GRANBY

L'Association des Employés de Montrose vient de dénoncer sa convention collective qui expire en mai prochain. Ce groupement, qui est affilié à la Fédération nationale du Textile et qui compte trois cents employés, a formé un comité chargé de préparer un projet d'amendements qui sera ensuite soumis à l'approbation des membres d'ici quelques jours.

LA TUQUE

Les négociations directes ont échoué à LaTuque par suite du refus de la Northern Veneer de faire quelque concessions que ce soit sur la question des salaires. On sait que cette entreprise paie actuellement un salaire moyen de 0.84 cents l'heure avec un minimum de 64 cents l'heure et un maximum de 99 cents l'heure.

Le Syndicat était disposé à accepter une augmentation générale de 10 cents l'heure mais devant le refus de la compagnie qui n'a fait aucune offre, le syndicat a donc réclamé l'intervention d'un conciliateur du Ministère du Travail.

1,200 EMPLOYES DU LINOLEUM EN CONCILIATION

Mille deux cents employés de l'industrie du linoléum viennent de décider de faire appel au service de conciliation du ministère provincial du Travail en vue de tenter d'en arriver à une entente sur la question des salaires avec la plus importante compagnie de linoléum au Canada, Dominion Oilcloth & Linoleum Company Limited, de Montréal, et sa filiale, Barry and Staines Linoleum (Canada) Ltd, de Farnham.

Les employés de cette industrie sont représentés par des syndicats affiliés à la Fédération nationale des travailleurs de l'Industrie chimique (C.T.C.C.).

Au début de l'an dernier, des conventions collectives d'une durée de deux ans, prévoyant la renégociation des salaires en mars 1954, avaient été signées avec ces deux entreprises.

Les travailleurs réclament une augmentation générale des salaires de 25 cents l'heure, plus certains réajustements individuels. Le salaire de base dans ces deux entreprises est de $1.10, ce qui, selon un porte-parole ouvrier, est le plus bas salaire dans la grande industrie de la région. Cependant, l'entreprise, toujours selon le même porte-parole est très prospère puisque les profits nets en 1953 ont accusé une augmentation de 26.2 pour cent sur les chiffres publiés pour l'année 1952. En fait, les bénéfices s'élèveraient à plus de deux millions de dollars.

Le différend se complique davantage encore par la question de la classification des tâches, le syndicat accusant la direction de Dominion Oilcloth de ne pas avoir respecté un engagement écrit lors de la signature de la convention en 1953.

Sherbrooke

$16.00 D'AUGMENTATION AUX INFIRMIERES

L'Alliance des Infirmières Inc., de Sherbrooke, qui groupe les infirmiers diplômés et les infirmières de l'Hôpital Général St-Vincent de Paul, de l'Hôpital l'Hôtel-Dieu de Sherbroope et du Sanatorium St-François de Sherbrooke vient de signer une convention collective avec les autorités de l'Hôpital St-Vincent de Paul; par ailleurs, à l'Hôtel-Dieu et au Sanatorium St-François, les négociations ont échoué et les services d'un conciliateur ont été requis pour solutionner le litige.

La nouvelle convention signée à St-Vincent de Paul pour la durée d'une année à partir du 11 mars 1954, accorde une hausse générale des salaires de $16.00 par mois à partir de la date de la signature de la convention et une somme de $25.00 en rétroactivité à compter du 2 janvier 1954. Les infirmiers et infirmières ont aussi obtenu quatre semaines de vacances payées après six années de service au lieu de trois semaines comme c'était le cas auparavant, ainsi qu'une amélioration de la clause des griefs.

Montréal

PROTESTATIONS DES EMPLOYES DU COMMERCE

Le Syndicat des Employés de Commerce de Montréal, qui groupe les employés de la maison Dupuis Frères vient de protester vivement auprès des autorités de cette maison contre les délais apportés dans le règlement des griefs par suite des absences répétés des représentants patronaux sur le Comité des Relations professionnelles qui a pour charge d'étudier les griefs soumis par les employés.

Dans une lettre adressée à M. J.-A. Boucher, gérant général de la maison Dupuis Frères, le Syndicat accuse aussi les représentants patronaux de restreindre la portée des mots et du texte de la convention collective et de différer inopportunément les assemblées.

Comme il existe une entente verbale entre les membres du Comité des Relations professionnelles, de siéger tous les deux mercredis, le syndicat déplore que les absences des représentants de la partie patronale obligent la remise à quinze jours plus tard, ce qui ne fait qu'une réunion par mois et occasionne de nombreux délais dans le règlement des griefs.

Le Syndicat propose donc que lorsqu'il n'y aura pas de réunion le mercredi à cause d'absence de représentants de l'une ou l'autre des parties, cette réunion devrait avoir lieu le lendemain de la date fixée au préalable et non pas quinze jours plus tard.

SHAWINIGAN

L'Assemblée générale du Conseil Central des Syndicats Nationaux de Shawinigan tenue lundi dernier au poste No 1 de Shawinigan, a procédé à l'élection de ses officiers pour un nouveau terme et à l'adoption du budget pour le prochain exercice financier.

Les officiers sortant de charge ont tous été réélus à leur poste respectif. Ce sont: Fernand-D. Lavergne, président; Armand Côté et Robert Tremblay, respectivement 1er et 2ème vice-président; Ovide Champagne et J.-Emile Hébert, respectivement secrétaire et trésorier; Yvon Boisvert, Statisticien; Albert Caron, commissaire ordonnateur, et Gérard Beaudoin, sergent d'armes.

LA SEMAINE

ARVIDA

Victoire pour les commis de bureau

Comme nous l'annoncions la semaine dernière, la grève des employés de bureau de l'Aluminium Company à Arvida s'est terminée à la satisfaction des employés qui ont remporté une belle victoire.

La grève de ces trois cents employés de bureau s'est terminée vendredi matin par le retour au travail de tous les employés en grève, à la suite de la signature d'une convention collective de travail jeudi après-midi, le 18 mars courant.

Gains syndicaux

On se rappelle que les employés avaient déclaré la grève le 25 février dernier par suite lu refus de la compagnie de se rendre aux demandes syndicales et d'accepter certaines conclusions d'un tribunal d'arbitrage. Parmi ces demandes, figuraient une augmentation générale de $2.00 par semaine, la réduction de la semaine de travail de 39 heures et trois quarts à 37 heures et demie, l'application du principe d'ancienneté à compétence égale, l'arbitrage des griefs selon les prescriptions de la loi et finalement, la rétroactivité.

Le syndicat a eu gain de cause sur toute la ligne à l'exception de la rétroactivité et vendredi matin, les employés, satisfaits de cette entente, retournaient au travail sans que la compagnie n'exerce la moindre discrimination contre qui que ce soit, conformément à une clause de l'entente signée par les deux parties, la veille, soit jeudi, le 18 mars.

Grève modèle

Les chefs syndicaux sont d'accord pour déclarer que les employés de bureau ont fait une grève modèle. Chaque jour, ils se réunissaient dans le sous-sol de l'église St-Jacques pour discuter de leurs problèmes, suivre des cours sur le syndicalisme, assister à la messe chaque matin, se récréer au besoin.

Fait important à souligner, durant les trois semaines qu'aura duré la grève, aucune pression n'a été exercée sur les employés de bureau. Ceux qui ont voulu se rendre au travail l'ont fait sans être molestés et les grévistes n'avaient même pas établi des lignes de piquetage. On peut dire que cette politique a donné de bons résultats, puisque le nombre des grévistes a sans cesse augmenté à mesure que la grève progressait. Cela veut dire que les employés de bureau comprenaient l'importance de la lutte entreprise.

Appui général

Les ouvriers de l'usine ont accordé leur entier appui aux employés de bureau et ils n'ont pas hésité à les soutenir par des souscriptions et des dons en argent ainsi que par l'appui moral qu'ils ont accordé en s'engageant à ne pas franchir les lignes de piquetaye si les employés de bureau prenaient la décision de les établir.

Le Syndicat est aussi reconnaissant à la Chambre de Commesce d'Arvida qui a accepté d'agir comme intermédiaire à la demande de l'Aluminium Company pour trouver une solution au conflit.

Enfin le communiqué du Syndicat annonce que les commis de bureau doivent une fière chandelle à M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., qui par son intervention opportune auprès des autorités de la compagnie à la dernière minute de la grève, a réussi à faire éviter que le conflit ne prenne des proportions plus graves en s'étendant à tous les employés de l'usine parce que les commis de bureau étaient résolus à établir des lignes de piquetage que n'auraient pas franchies les employés en salopettes.

MM. Adrien Plourde, président de l'Aluminium, Phillips Girard, organisateur de la C.T.C.C., Marcel Pépin, conseiller technique de la Fédération de la Métallurgie et Alfred Pedneault ainsi que l'exécutif de la section des employés de bureau ont fourni un travail d'équipe au a été en grande partie responsable du succès obtenu.

DANS L'INDUSTRIE DE LA CHEMISE

LES EMPLOYEURS DEVRONT PAYER LE BONI

Les vingt-neuf employeurs réfractaires qui refusaient depuis un an de payer un boni de vie chère stipulé par décret en février 1953, viennent de connaître un second échec alors que le lieutenant-gouverneur en conseil ratifiait, le 22 mars dernier, un renouvellement de ce décret où se trouve encore incluse la clause de boni.

En plus de ce boni que le décret établit à .06, .08 et .10 cents l'heure, selon les catégories d'employés, le nouveau décret stipule une augmentation générale de 10% des salaires, calculée d'après les échelles existantes.

En annonçant cette nouvelle, M. Angelo Forté, président de la Fédération Nationale des Travailleurs de l'Industrie du Vêtement Inc. (C.T.C.C.) qui représente les ouvriers de la chemise, rappelle que ce développement nouveau survient dans un conflit syndical qui dure depuis plus d'un an. C'est en effet au mois de février 1953 que se trouvait incluse dans le décret de l'Industrie de la chemise une clause stipulant le paiement d'un boni de vie chère aux travailleurs de quelque soixante-quinze ateliers situés à Montréal et dans plusieurs autres villes de la Province.

Une fois ce décret ratifié, ce qui lui donnait force de loi, vingt-neuf manufacturiers récalcitrants refusèrent de se soumettre et s'unirent en association patronale pour protester contre cette clause que la majorité des employeurs avaient acceptée. Aussitôt, le Comité paritaire de l'industrie de la Chemise, qui a pour mission propre de surveiller l'application du décret en question, intentait des poursuites à ces employeurs en réclamation du boni non payé. Le montant des réclamations est d'environ $200,000 dollars, c'est-à-dire des sommes qui varient de $300 à $400 dollars pour chacun des quelque 700 travailleurs et traavilleuses à l'emploi de ce groupe d'employeurs.

De son côté, l'Union nationale du Vêtement lançait une vaste campagne d'organisation parmi ces travailleurs, campagne qui a donné jusqu'ici des résultats importants. Quinze des 29 ateliers se sont en effet organisés en syndicat depuis cette date, dont onze ont déjà reçu leur certification syndicale.

Shawinigan

8 à 12 cents d'augmentation à la Canadian Resins

Les 250 employés de la compagnie Canadian Resins and Chemicals Limited, de Shawinigan, ont décidé, vendredi, d'accepter un projet de règlement qui mettra fin au différend existant depuis le 25 février 1953 entre la compagnie et le Syndicat national des travailleurs en plastique de Shawinigan Inc., représentant tous les employés à l'heure, nous a déclaré M. Maurice Vassart, organisateur de la Fédération nationale des travailleurs de l'industrie chimique.

Le règlement intervenu à la Resins est sensiblement le même que l'accord conclu il y a plus d'un mois entre le Syndidat national des Travailleurs en produits chimiques et la Shawinigan Chemicals Limited.

Le contrat de travail avait expiré à la Resins le 25 février 1953. Depuis cette date, les parties ont essayé vainement d'en venir à une entente, et le syndicat avait eu recours au service de conciliation du ministère du Travail, puis à un tribunal d'arbitrage pour tenter de régler le litige.

L'entente ratifiée vendredi par les employés de la Resins prévoit notamment: une augmentation des salaires variant de 8 à 12 cents l'heure, avec une hausse moyenne de 9 cents l'heure, ce qui porte le salaire de base pour le journalier à $1.42 et le plus haut salaire à $1.80, la semaine de 42 heures, neuf fêtes chômées et payées, un boni du coût de la vie d'un cent l'heure par hausse de sept-dixièmes de point sur l'indice 115.7 (indice actuel des prix à la consommation), des primes d'équipe de 5, 7 et 10 cents, deux semaines de vacances après 3 ans de service, un avis de six jours avant toute mise à pied pour manque de travail et l'amélioration de plusieurs autres clauses de la convention. Le nouveau contrat entrera en vigueur le 25 mars prochain et aura une durée de deux ans, à l'exception des salaires qui pourront être négociés dans un an. Tous les employés ayant été au service de la compagnie depuis la date d'expiration de l'ancienne convention recevront de plus un montant fixe de $150. à titre de rétroactivité de l'augmentation de salaires pour les 56 dernières semaines.

Saguenay-Lac St-Jean

ADHESION MASSIVE DES COMMIS EN DETAIL

Peut-être à cause des magnifiques victoires syndicales remportées par les commis dans les établissements de gros de Chicoutimi et par les commis de bureau de l'Aluminum Co. à Arvida, qui viennent de soutenir deux grèves victorieuses, les commis des établissements de détail de toute la région du Saguenay-Lac-St-Jean donnent en masse leur adhésion aux nombreux syndicats qui sont en formation dans presque tous les établissements.

Partout, tant à Chicoutimi qu'à Dolbeau, à Jonquière et Kénogami qu'à Roberval et Alma, les employés de magasins répondent à l'appel qu'on leur a fait. Ils s'enrôlent dans les rangs des syndicats du commerce de détail en nombre sans cesse croissant.

Au train où vont les choses, les syndicats grouperont très bientôt la majorité des employés dans la plupart des magasins des villes susmentionnées. Cela va permettre aux syndicats d'obtenir des certificats de reconnaissance syndicale qui vont leur permettre de négocier des conventions collectives avec les employeurs, c'est-à-dire, les marchands.

Le décret 810 actuellement en vigueur à Jonquière, Kénogami, Arvida et Alma a été dénoncé. Ceux qui sont en vigueur à Chicoutimi et Roberval le seront également sous peu. Les syndicats visent donc à négocier des conventions collectives particulières avec chaque propriétaire de magasin au lieu de négocier des conventions générales que le gouvernement étend plus tard à tous les établissements de détail sous le nom de décret.

Dans ces conventions particulières avec les marchands, on cherchera à améliorer les salaires qui sont des salaires de famine qui débutent actuellement à $16.00 les vacances qui sont trop lentes à venir, d'avoir des heures de travail plus convenables, etc. Les Syndicats rechercheront spécialement à assurer la sécurité de l'emploi. Des clauses d'ancienneté, de règlements des différends ou griefs avec recours à la conciliation et à l'arbitrage sont les seuls moyens qui peuvent permettre aux travailleurs de s'assurer un minimum de sécurité.

Il est inconvenable qu'un employé qui ait une dizaine d'années d'expérience dans le commerce et qui a été à l'emploi d'un patron depuis des années, puisse être remercié de ses services sans que le patron ait même à justifier le renvoi de cet employé. Et un geste pareil devient révoltant lorsqu'un tel employé est congédié et remplacé par un ou deux jeunes qui auront des salaires aussi élevé que $16.00 par semaine.

Thetford Mines

Le Conseil Régional appuie la C.T.C.C.

Dans une lettre adressée à M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., le Conseil Régional des Syndicats nationaux de Thetford Mines accorde son appui unanime à la C.T.C.C. dans sa campagne de protstation contre l'adoption des bills 19 et 20.

Voici le texte de la lettre signée par le secrétaire du Conseil régional de Thetford-Mines et adressée le 12 mars dernier.

Thetford-Mines, P.Q.
Le 12 mars 1954.

Monsieur Jean Marchand,
Secrétaire général, C.T.C.C.,
555, boulevard Charest,
Québec, P.Q.

Cher confrère,

A une assembléer égulière du du Conseil Régional des Syndicats Nationaux de Thetford-Mines Inc." dûment convoquée et tenue le 15 février dernier, il fut résolu unanimement que le dit Conseil appuie entièrement la C.T.C.C. dans toutes les démarches faites et à faire en vue de protester contre l'adoption des bills 19 et 20.

Veuillez agréer nos sentiments les meilleurs et nous croire,
Vos tous dévoués,
CONSEIL REGIONAL DES SYNDICATS NATIONAUX DE THETFORD-MINES INC.
GEORGES DIONNE,
Secrétaire-trésorier.

C.T.C.C.
le travail

Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada.
Paraît tous les vendredis.
Directeur
GERARD PELLETIER
Administrateur
MARCEL ETHIER
Rédacteur en chef :
ANDRE ROY
Publiciste
ROGER McGINNIS
Bureaux : 8227, boul. St-Laurent, Montréal — VE. 3701
Abonnement : Un an, $1.50; le numéro, 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal
Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe
Ministre des Postes, Ottawa

La C.T.C.C. veut l'accession des ouvriers à la propriété

La Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, le Conseil de la Coopération du Québec et la Fédération des Coopératives d'habitation présentent un mémoire conjoint à la Commission Tremblay.

La Fédération des Unions industrielles du Québec (C.C.T.), la Ligue Ouvrière catholique et la Jeunesse ouvrière catholique endossent le mémoire.

Le mémoire conjoint présenté jeudi dernier à la Commission Tremblay par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, le Conseil de la coopération du Québec, la Fédération des Coopératives d'habitation, la Fédération des Unions Industrielles du Québec (CCT), la Ligue Ouvrière catholique et la Jeunesse ouvrière catholique a grandement fait valoir la nécessité pour le gouvernement provincial de favoriser l'accession des petits salariés à la propriété de leur maison.

Après avoir démontré que la province de Québec est la seule province de la Confédération où le nombre des locataires dépasse celui des propriétaires et fait valoir tous les effets néfastes de cet état de choses, le mémoire suggère que les autorités provinciales s'attaquent à ce problème d'envergure en créant, s'il le faut un ministère de l'habitation, à tout le moins une Commission provinciale de l'habitation rattachée au Ministère des Affaires Municipales.

Les organismes nommés précédemment ont en outre suggéré un plan de financement qui doublerait la somme des capitaux mis à la disposition des petits salariés à un taux d'intérêt abordable.

Pour le bénéfice de nos lecteurs, voici quelques extraits significatifs de ce mémoire conjoint qui a en outre l'appui de plusieurs autres organismes.

Les besoins de logement

(...) Dans la province de Québec, nous ne possédons pas de statistiques purement provinciales, qui nous donnent une idée exacte de la situation. Mais, si l'on utilise les données du recensement de 1951, on trouve les renseignements suivants :

	Pourcentage des maisons sans bain ni douche (1)	Pourcentage des maisons sans chauffage central	Pourcentage des maisons à locataires	Pourcentage des maisons surpeuplées (2)
	1951	1951	1951	1951
Terre-Neuve ..	63.3	83.5	25.6	33.6
I.-P.-E.	25.0	35.7	46.4	17.4
N.-E.	32.4	47.3	34.8	20.3
N.-B.	29.5	54.2	48.8	15.2
Québec	20.3	60.5	66.6	23.4
Ontario	10.7	24.2	34.7	12.5
Manitoba	20.9	21.3	36.9	14.5
Saskatchewan .	35.0	29.4	37.7	17.4
Alberta	20.3	28.9	37.2	16.9
Canada	16.8	38.0	37.2	16.5

(1) Ce qui comprend celles qui ne peuvent même pas partager ces commodités.

(2) Une maison surpeuplée est définie dans le Recensement comme ayant moins d'une pièce par personne.

De ce tableau, nous voulons souligner les points suivants :

1—Québec est la seule province où le nombre de locataires dépasse celui des propriétaires;

3—Le pourcentage des maisons sans bain ni douche est de 20.3 dans le Québec, alors que la moyenne canadienne est de 16.8;

3—Le purcentage des maisons surpeuplées est plus élevé dans le Québec que dans toutes les autres provinces du Canada, sauf Terre-Neuve, soit 23.4% alors que la moyenne canadienne est de 16.5%.

L'insuffisance des logements à l'heure actuelle dans la province de Québec apparaît donc très clairement. Pour être plus aigu dans certaines villes, le problème n'en est pas moins généralisé à l'ensemble de la province, et particulièrement aux zones urbaines. On peut voir une autre preuve de ce fait dans la tendance actuelle à une hausse sensible des loyers, alors que les autres prix, depuis quelque temps se stabilisent et tendent même à la baisse.

Pour l'ensemble du Canada, l'indice du coût du logement a grimpé de 24 p.c. entre 1949 et 1953, alors que l'indice général des prix à la consommation ne s'accroissait que de 15.5 p.c. A Montréal, ville qui comme vous le savez compte pour beaucoup dans la demande de logements de la Province, atteint l'augmentation même de 31.5 p.c. alors que l'indice général n'a subi qu'une élévation de 16.1 p.c. Et d'aucuns estiment que la situation réelle est pire que celle que révèlent les statistiques.

Sans doute, fallait-il s'attendre à une hausse des loyers, qui pour avoir été retardée par le contrôle de guerre et d'après-guerre, ne devait pas moins se faire sentir tôt ou tard. Mais comment ne pas constater en même temps que cette hausse s'explique par la pénurie d'habitations, découlant d'une insuffisance de l'offre par rapport à la demande ?

Enfin, l'évaluation globale des besoins de logements, telle que nous avons essayé de le faire, ne rend guère compte de certains secteurs défavorisés qui méritent plus particulièrement l'aide de l'Etat : nous voulons parler d'une part des petits salariés et d'autre part des familles nombreuses.

Ce n'est un secret pour personne que la politique du logement des dernières années, bien que destinée à faciliter l'accès à la propriété des petits salariés a profité en fait surtout aux classes moyennes. En 1950, par exemple, 45 p.c. des acheteurs de maisons unifamiliales gagnaient plus de 4,000 dollars par année, ce qui représentait à ce moment un revenu passablement élevé. Par contre 14 p.c. seulement gagnaient moins de 3,000 dollars. A l'heure actuelle, par suite de la hausse des prix, ces chiffres doivent être revisés. N'a-t-on pas affirmé récemment que pour bénéficier de la nouvelle loi fédérale sur le logement, il faudrait gagner au minimum près de $4,000 dollars ? Ce qui détourne de l'accès à la propriété passablement de salariés.

Il semble évident qu'à l'heure actuelle, il n'existe pas de pénurie de logements pour les titulaires de revenus élevés. Qu'ils veuillent devenir propriétaires ou locataires, ils trouveront en abondance des maisons de 12,000 dollars et plus, des logements de 80 dollars et plus.

Les conséquences

Le taudis est un article qui coûte extrêmement cher, le taudis est un article de luxe comme en fait foi l'enquête menée à Toronto, il y a deux ans dans le quartier des taudis de cette ville :

Voici les résultats comparatifs de l'enquête faite dans un quartier où se trouvent des habitations convenables et dans le quartier des taudis :

	taudis	hab. saines
Taux de mortalité infantile par 1,000 naissances	52.2	37.4
Taux de mortalité par la tuberculose par 100,000 naissances	63.6	31.5
Taux général de mortalité par 1,000 habitants	14.4	10.9
Arrestations : adultes	176.5	9.0
jeunes	156.0	0.
Incendies par 100 acres	140.0	23.

A Cleveland, aux Etats-Unis, l'enquête qui a donné suite à l'établissement d'une politique de démolition de taudis et de reconstruction de logements salubres avec l'aide de l'Etat démontre que "les quartiers de taudis qui sont habités par 10 p.c. seulement de la population, coûtent 26 p. 100 du total de la police, des pompiers et des services de santé, et 36 p. 100 des frais d'hôpitaux. Ces proportions, ajoute le *Survey*, se retrouvent dans toutes les grandes villes américaines.

D'autre part, tous les sociologues sont unanimes à déclarer que de déplorables conditions de logements sont des foyers propices à la délinquence juvénile et aux difficultés matrimoniales.

A chaque famille, sa maison

"N'est-ce pas la propriété privée, disait Pie XII, à l'occasion du cinquantenaire de "Rerum Novarum", qui doit assurer au père de famille la saine liberté dont il a besoin pour pouvoir remplir les devoirs que le Créateur lui a assignés, pour le bien-être physique, spirituel et religieux de la famille ? ... Seule cette stabilité puisée dans la propriété d'un bien terrien fait de la famille la cellule vivante la plus parfaite et la plus féconde de la société, cette possession réunissant dans une progressive progression les générations présentes et celles de l'avenir."

Le sentiment de propriété de sa maison est d'ailleurs universel, comme en font foi les enquêtes faites un peu partout d'une façon systématique.

En France, par exemple, une enquête faite par L'Institut National d'Etudes Démographiques nous apprend que les Français désirent, dans une proportion de 90% dans les petites villes et de plus de 75% dans les villes de plus de 30,000 habitants et de plus de 50% à Paris même, une maison individuelle.

En Belgique, la maison unifamiliale complétée chaque fois qu'il est possible par un jardin, ne fait que traduire les aspirations traditionnelles de la population, selon un rapport préparé par M. Wynen sur le "Rôle du Fonds du Logement dans la Politique Familiale".

En Suisse, le rapport du Conseil Fédéral sur la demande l'Initiative pour la Famille nous apprend que l'immense majorité des familles lorsqu'elles ont des enfants, se rendent compte des inconvénients d'habiter dans de grandes maisons à appartements et souhaitent avec ardeur une petite maison avec un jardin pour elles seules.

D'après une enquête sur la "Concordance entre les méthodes anglo-américaines d'aménagement et les méthodes de topographies sociales" par G. Bardet, la demande de flats ou appartements n'est que de 5 à 8 p. 100 en Angleterre, tandis qu'elle atteint 10 à 15 p. 100 aux Etats-Unis.

Et au Canada ? Comme nous l'avons déjà dit, la proportion des locataires dépasse celle des propriétaires dans la seule province de Québec, tandis que c'est l'inverse dans les autres provinces et par tout le Canada.

Est-ce que cette anomalie signifie que les nôtres ne veulent pas devenir propriétaires ? Ou bien si cette situation nous est imposée par la force des choses ?

Un indice nous permet le penser que les nôtres désirent devenir propriétaires de leur maison et qu'ils acceptent de rester locataires parce qu'ils ne peuvent agir autrement : l'enquête faite par la Ligue Ouvrière Catholique à St-Hyacinthe en 1952 nous démontre qut sur les 2,313 familles locataires qui ont répondu à l'enquête, 1,763 familles désirent devenir propriétaires de leur maison, soit une proportion le 76.2 p. 100.

Combien la situation sociale serait différente chez-nous si tant de familles n'étaient pas frustrées de leur désir naturel de devenir propriétaires de leur maison, alors que seulement 33.4 p. 100 de nos familles urbaines sont propriétaires.

Nous pensons donc qu'il faut encourager la diffusion de la petite propriété familiale dans la plus grande mesure du possible et que cette politique sera éminemment sociale et rencontrera l'approbation de toutes les classes de la société.

Ce qui nous empêchera pas toutefois de nous pencher sur le sort de certaines familles qui, à cause de la modicité de leur revenu ou d'une certaine déchéance sociale, ne sont plus prêtes à assumer le rôle de propriétaires de leur maison.

Les obstacles

Quant aux obstacles qui empêchent la grande majorité de ceux qui veulent se construire, le rapport les classe comme suit :

1—le coût élevé de la construction qui peut être tempéré par la formule coopérative ; 2—le coût élevé des terrains dans les limites et à la périphérie des villes ; 3—le coût élevé des services ; 4—les difficultés de financement et le manque de capitaux et finalement ; 5—le manque de coordination et de collaboration entre les diverses institutions mêlées au problème de la construction.

Le mémoire analyse chacun des obstacles et conclut que si nous devons avoir une politique du logement capable de fournir les trois éléments principaux qui doivent caractériser un logement décent, sa valeur abri, sa valeur foyer et sa valeur sociale, il faut appliquer les remèdes qui favoriseront l'élimination des principaux obstacles à la construction d'un grand nombre d'habitations familiales à la portée de la majorité de nos familles.

La valeur abri ne peut être réalisée qu'en adoptant des normes de construction propres à loger convenablement nos familles : espace, matériaux, services sanitaires, etc. La valeur foyer est réalisée pleinement dans la propriété familiale de sa maison et enfin, la valeur sociale dépend de la situation du logement, par rapport au lieu de travail, aux services sociaux, médicaux et moraux et se résout finalement par l'application d'une politique d'urbanisme.

Un Ministère de l'Urbanisme

Le mémoire suggère donc la mise sur pied d'un comité de techniciens chargés de faire des études sur les meilleures méthodes de construction à bon marché, sur l'utilisation des matériaux les plus économiques.

Le mémoire suggère en outre que sur le plan de l'utilisation des espaces, les municipalités aient les pouvoirs de mettre fin à la spéculation sur les terrains en expropriant les espaces disponibles et en les mettant à la disposition de ceux qui veulent se construire, à un prix nominal.

Quant aux services essentiels que les municipalités doivent fournir, le mémoire prétend que ces dernières doivent avoir les moyens de les fournir. Une aide appréciable que le gouvernement provincial pourrait fournir aux municipalités, et à ceux qui désirent se construire, ce serait de leur fournir des services complets d'urbanisme et le mémoire suggère même que tous les services concernant le problème du logement, financement, urbanisme, etc. soient placés sous les soins d'un seul ministère qui serait chargé d'administrer une loi provinciale améliorée de l'habitation.

Le financement

Le problème du financement a fait l'objet des recommandations du mémoire parce que la pénurie et la cherté des capitaux disponibles constituent un empêchement important à la construction domiciliaire.

Aussi le mémoire suggère-t-il que "le Gouvernement provincial adopte des mesures positives pour faire face à la pénurie de fonds hypothécaires. Ne pourrait-il pas établir un plan de finance qui serait destiné à venir en aide aux aspirants propriétalres les plus défavorisés et qui ne coûterait pas plus cher que l'aide qu'il accorde actuellement sous forme de remboursement d'intérêts ? Les bénéfices de cette disposition ne devraient profiter qu'aux petits salariés et aux familles nombreuses, parce que nous prenons pour acquis que les hauts salariés et les salariés moyens disposent actuellement de toutes les facilités voulues pour se loger. L'aide ne serait accordée, par exemple, qu'aux salariés gagnant moins de 3,500 dollars, construisant des maisons dont le coût serait inférieur à 8,000 dollars. Il va de soi que toutes précautions devraient être prises pour s'assurer que ces maisons respectent des normes minimum quant à la salubrité et à la solidité.

Voici, à titre de suggestion, un plan de financement destiné à couvrir ces besoins :

1—Etant donnée la capacité d'emprunt du Gouvernement provincial à un taux d'intérêt très bas, il pourrait constituer un organisme de crédit foncier qui s'alimenterait en fonds hypothécaires, par voie d'emprunt, avec la garantie de la province.

2—Cet organisme s'engagerait dans des prêts conjoints avec des sociétés de finance, des compagnies d'assurance ou des caisses populaires. I fournirait sans intérêt la moitié des fonds. L'autre moitié serait fournie par la société prêteuse au taux courant. Ainsi, l'emprunteur ne paierait sur le montant de son hypothèque que la moitié du taux courant, ce qui équivaudrait à la charge qu'il a à subir actuellement, s'il bénéficie de la Loi Provinciale d'Aide à l'Habitation.

c3—D'après nos calculs, des prêts annuels de 24 millions de la part de l'organisme gouvernemental permettraient selon le système le prêts conjoints de construire 8,000 logements grevés d'une hypothèque de 6,000 dollars. Au taux d'emprunt de 3½%, la charge d'intérêt ne s'élèverait qu'à 840,000 dollars pour le gouvrenement.

Avec la loi actuelle, une subvention de $3,000,000.00 par année n'a permis de faciliter la construction que d'une moyenne de 4,000 maisons par année.

Photo prise lors de la présentation d'un mémoire conjoint sur l'habitation à la Commission Tremblay. De gauche à droite, on remarque : MM. Gérard Picard, président de la C.T.C.C.; Jacques Morin, secrétaire-exécutif de la F.U.I.Q. (C.C.T.) ; Roméo Gauthier, gérant de la coopérative d'habitation La Familiale de Drummondville; René Paré, président du Conseil de la Corporation du Québec; Albert Côté, aviseur de la Fédération des coopératives d'habitation; Léo Bérubé, secrétaire du Conseil de la Corporation et Roland Parenteau, représentant de la Chambre de Commerce de Montréal.

Alerte aux syndiqués !

Le Code criminel qui nous régit, au Canada, remonte à un peu plus de soixante ans. Il ne faut donc pas se surprendre que le gouvernement canadien ait songé à préparer un projet de refonte de ce code. Le projet circule depuis environ deux ans. Il a subi des retouches. Mais il est loin d'être satisfaisant pour les travailleurs et les syndicats ouvriers. La CTCC a fait connaître son opposition à un certain nombre d'articles dans des mémoires soumis aux autorités fédérales, puis a suivi les débats. Avant que les discussions ne soient terminées, une délégation de notre organisation a rencontré, au début de la semaine, le ministre de la Justice du Canada et deux de ses collègues du cabinet. Une conférence de plusieurs heures a permis d'examiner en détail les articles relatifs à la grève, au "piquetage", au sabotage, à l'émeute, etc. Il importe que les travailleurs syndiqués soient alertés, une fois de plus, avant que le Parlement canadien n'ait adopté (ce sera très bientôt) un nouveau code criminel.

Notre code criminel a deux caractéristiques qu'il ne faut pas perdre de vue avant même d'en étudier les nombreuses dispositions. Tout d'abord, c'est du droit anglais, comme tout le droit public canadien. Et ensuite, ce code criminel est une loi fédérale dont l'application relève, en grande partie, des Procureurs généraux de chacune des provinces. Pour savoir si le projet de refonte marque un progrès ou un recul; pour savoir s'il protège convenablement les droits fondamentaux des travailleurs et des syndicats ouvriers ou s'il les rend illusoires, il faut retourner en arrière, s'arrêter un moment aux conquêtes syndicales anglaises et canadiennes, puis voir ce que l'on nous propose aujourd'hui; et il faut aussi examiner si l'on a voulu mettre fin à certains abus, comme ceux du Procureur général de la province de Québec dans le cas, par exemple, de la grève de Louiseville, etc.

* * *

Dans le cadre d'un article, il n'est pas possible, on le conçoit facilement, de prendre une vue d'ensemble du droit criminel ni de son application. Le soussigné, d'ailleurs, n'a aucunement la sotte prétention de pouvoir le faire. Mais les travailleurs syndiqués doivent être saisis de certains points du projet de refonte qui marquent un recul en multipliant les restrictions à l'exercice de droits fondamentaux.

Comme le gouvernement de Québec, le gouvernement d'Ottawa paraît être atteint de l'hystérie collective provoquée par le maccarthyisme, et son projet de refonte du code criminel s'en ressent. Le climat paraît favorable à un raidissement contre les syndicats de travailleurs, et on s'empresse d'en profiter sans considérer suffisamment les conséquences futures de pareille attitude. Toujours des mesures répressives contre les travailleurs et leurs syndicats, mesures inspirées par la défiance ou l'incompréhension, et peu de gestes positifs de nature à supprimer les causes des malaises sociaux et à créer le climat de confiance nécessaire à la paix sociale.

L'opinion publique n'aime pas entendre parler du droit de coalition des travailleurs, ni des grèves. Mais il faut remonter à plus de deux siècles, en Angleterre, pour retracer le début des luttes engagées par les travailleurs pour conquérir ce droit de coalition jugé si fondamental en vue d'améliorer les salaires et conditions de travail et en vue d'assurer la reconnaissance officielle du droit d'association et de son exercice. Que de sacrifices, que de représailles de toutes sortes avant d'en arriver aux premières bribes de législation ! Enfin, ce droit de coalition a été légalement reconnu il y a environ soixante-quinze ans en Angleterre, et les législateurs canadiens ont presque aussitôt emboîté le pas. Les travailleurs syndiqués, à cette époque, étaient assimilés à une catégorie de criminels, et leurs associations à des coalitions criminelles visant à restreindre le commerce. Le droit commun anglais et la loi criminelle anglaise ont reconnu le droit de coalition des travailleurs et de leurs syndicats. Dans le projet de refonte du code criminel canadien, le même principe est énoncé, mais il est entouré d'un si grand nombre de restrictions de toutes sortes que l'exercice du droit de coalition en est presque nié. Un syndicat qui se respecte ne peut admettre que soient ainsi perdues les longues années de luttes au cours desquelles ont été conquis certains droits fondamentaux. Tous les travailleurs syndiqués savent que si des conventions collectives équitables ont pu être négociées, avec le temps; c'est sans doute parce que les parties ont discuté de bonne foi, mais aussi parce que, même sans y recourir, le droit de coalition était protégé par la loi. Les travailleurs n'ont pas réclamé ce droit durant des siècles en vue d'en abuser (et, de fait, les abus ont été rares), mais parce que, dans une société aussi peu respectueuse des travailleurs, le droit de coalition contribue à l'équilibre des forces en présence.

Dans les entreprises où le climat est favorable, où la confiance règne, les travailleurs ne songent pas à la grève. Mais si un changement dans la direction de ces entreprises obligeait les travailleurs à recourir à la grève, ils seraient fort mécontents de constater que ce droit a été sérieusement affaibli lors d'une refonte du code criminel. Les restrictions injustifiées sont des causes de désordre. Cela n'avancerait pas les choses que de citer ici certains articles du projet de refonte, vu que les textes légaux sont difficiles à suivre. Qu'il suffise pour le moment d'ajouter que les autorités gouvernementales elles-mêmes admettent avoir posé de nouvelles restrictions à un droit dont l'exercice est déjà soumis à un bon nombre de conditions en vertu des lois provinciales.

* * *

LE TRAVAIL a examiné, la semaine dernière, la portée de quelques-unes des autres dispositions du projet de refonte dont la CTCC a à se plaindre. Il n'est pas nécessaire d'y revenir. Mais il reste un sujet délicat à aborder : la confusion qu'en certains milieux on s'efforce d'entretenir entre une émeute et une grève.

Une grève n'est pas une émeute. Mais si, par hasard, une grève dégénérait en désordre, le Code prévoit des sanctions appropriées. Lorsqu'un Procureur général, par ailleurs, approuve la lecture de l'acte d'émeute à l'occasion d'une grève, c'est qu'il tient à faire passer les grévistes pour de grands criminels, vu que la sanction prévue après cette lecture est l'emprisonnement à perpétuité, et que la police peut tirer et tuer sans que l'on ait aucun recours contre elle. Auparavant, après la lecture de l'acte d'émeute, les intéressés avaient une demi-heure pour se disperser. Dans le nouveau code, il n'y a plus aucun délai.

A Louiseville, on s'en souvient, la lecture de l'acte d'émeute et les coups de feu de la police ont soulevé la population ouvrière de la province. Des abus de ce genre sont extrêmement sérieux et peuvent mettre en danger la paix sociale. L'on devrait profiter de la refonte du code criminel pour éviter leur répétition.

GERARD PICARD

LE PROBLÈME OUVRIER

COMME LA LANGUE D'ESOPE

Un auteur a écrit : "La coopération peut être, comme la langue d'Esope, la meilleure ou la pire des choses. Elle sera excellente, si elle demeure ce qu'elle doit être."

La coopératives ne doivent pas tomber dans les maux que l'on reproche aux entreprises capitalistes. Elles ne doivent point être fascinées par la primauté du profit, traiter injustement les ouvriers, refuser de signer des conventions collectives, etc...

Comme disent NN. SS. les Evêques : "Les coopérateurs ne devront pas considérer les coopératives purement comme des entreprises économiques; il est très important qu'elles soient des agents de l'homme et des moyens de corriger notre régime économique. C'est surtout dans cette vue que Nous les avons appuyées". (L.P.C. no 117).

Une coopérative doit être réellement une entreprise démocratique, c'est-à-dire une entreprise fonctionnant par le peuple et pour le peuple. Pour qu'elle atteigne son vrai but, il lui faut un souffle social chrétien.

Les hommes sont habitués à croire que le gain est tout, qu'il doit être rapide afin de jouir de la vie. Quelle force, sinon la religion, pourra faire pratiquer aux coopérateurs cette modération qui facilite l'accomplissement des devoirs sociaux rattachés à la propriété privée ?

La coopération est encore à ses débuts et il va falloir beaucoup d'énergie pour l'implanter solidement. Il n'y a qu'un idéal spirituel qui puisse donner un élan soutenu pour la lutte.

Dans la pratique de l'entr'aide, de la solidarité réside la force même de la coopération. Mais où trouver l'aliment nécessaire contre l'égoïsme, contre l'indifférence des hommes pour les besoins des plus pauvres ? La torche lumineuse et rayonnante de la charité chrétienne peut seule allumer, nourrir dans les coeurs la noble flamme d'un fraternel esprit social.

Sans la religion, la coopération serait comme un corps humain sans âme qui se désagrège en peu de temps.

Sans la religion, les organisations coopératives ne figureront qu'une tour de Babel, dont les habitants parlent des langues diverses et inintelligibles.

Au quatrième congrès des Coopérateurs, M. Maurice Colombain a dit : "Le monde nouveau qu'on nous promet, ce sont des hommes nouveaux qui le feront ou il ne sera pas nouveau".

TRAVAIL ET FOYER

Un "efficiency' expert' sur nos talons

Nos voisins américains sont forts sur le sujet du rendement maximum. C'en est devenu un mythe national. Dans les usines et les grands bureaux, ils engagent des "efficiency experts", c'est-à-dire des gens qui voient à ce que personne ne perde son temps et que le patron en ait toujours plus pour son argent.

●

Si nous avions un expert en rendement dans nos maisons, je pense que les choses changeraient d'allure. L'expert en rendement nous couperait d'abord les commérages entre voisines, les téléphones d'une demi-heure, les romans-savons qui commencent à 11 heures le matin et qui durent jusqu'au milieu de l'après-midi. Il mesurerait les pas que nous faisons pour rien, calculerait combien nous exécutons de mouvements inutiles pour dresser la table et combien de fois nous élevons la voix sans obtenir de résultat.

Nous ne sommes pas encore assez américaines pour gober les méthodes dites nouvelles que sortent chaque semaine les différentes revues, pour nous enseigner à rendre notre travail plus efficace. Surtout celles d'entre nous qui sont un peu paresseuses et qui aiment rester comme ça.

Je vous avouerai que c'est mon cas. J'ai toujours pensé que j'étais parfaitement heureuse d'être un peu "bohême". Mais avec deux enfants et la besogne qui pousse dans le dos, je me suis aperçue que je n'était plus du tout heureuse de manquer à ce point de méthode. Celles qui ont acquis cette qualité dans leur enfance ne savent pas combien elle est précieuse.

Mais même si nous sommes de nature un peu indolente et si nous protestons contre les méthodes américaines qui font de nous des machines, il est quand même possible de donner plus de rendement à la maison.

A part les femmes robustes et travaillantes qui besognent de 6 heures du matin à 11 heures du soir et ne sont heureuses que dans une activité fiévreuse, nous avons toutes besoin de bonnes raisons de travailler pour remplacer le contremaître et nous "tenir sur la job".

Nous avons besoin, de temps en temps, de constater combien notre travail est important. Il suffit pour cela de voir combien il peut y avoir de malheureux dans une même famille, lorsque la mère ne voit pas à son affaire. Nous pouvons nous demander qu'est-ce qui est vraiment important dans notre travail de la journée, et nous concentrer là-dessus en abandonnant le reste.

●

Ce qui est vraiment nécessaire, c'est d'abord que nous soyons en bonne santé, bien reposées. C'est la première condition d'un bon rendement. On perd moins de temps à faire une sieste d'une demi-heure après dîner qu'à traîner la patte tout l'après-midi. Et c'est plus sage de se coucher à 10 heures que de finir à tout prix la besogne commencée, et d' "être sur le dos" le lendemain.

Si votre mari n'est pas heureux dans le désordre, une des premières choses à mettre au programme, c'est de ranger les pièces, au moins celles où l'on vit le plus souvent. Et les mamans de jeunes enfants savent que cela peut prendre une bonne partie de leur temps. Si votre mari et vos enfants sont de "gros mangeux", c'est une chose importante que de préparer des repas substantiels. D'ailleurs, c'est toujours une chose importante que de fournir des repas bien balancés à sa famille.

C'est probablement aussi pour nous toutes une chose importante que d'économiser le plus possible. C'est là une chose qui demande du temps, car c'est par le temps qu'on remplace l'argent. Pour préparer des repas économiques il faut voir à son affaire, consulter les annonces des épiceries, reviser ses recettes, acheter des viandes qui demandent parfois plus de temps à préparer. Pour économiser sur les vêtements, il faut encore du temps pour coudre, repriser, refaire.

C'est encore une chose importante que de se réserver un peu de temps chaque jour pour s'amuser avec les enfants plus petits, causer avec les plus grands; c'est important de prendre l'air; d'entretenir les vêtements; de se ménager des loisirs, de sortir avec son mari de temps en temps; c'est important de ne pas se sentir toujours poussées par la besogne; et c'est important de penser qu'on accomplit un bon travail, que notre famille l'apprécie et en est heureuse.

●

Il est évident que pour accomplir tout cela il faut laisser tomber bien d'autres choses. Il faut un peu "régimenter" sa vie, même si cela va à l'encontre de nos goûts. Il me semble que cela en vaut la peine. Car les heures de loisir qui nous restent ne sont pas gâtées par le poids de la besogne qui traîne. On peut tout à son aise flâner une heure au soleil quand on sait qu'il nous en restera quatre pour faire le repassage et le pressage de la semaine.

Si nous avons bien examiné la situation, si nous nous rendons compte que le bonheur de notre famille exige de nous un meilleur rendement, notre réputation de "pas bien vaillante" disparaîtra avec le temps.

Ça ne veut pas dire qu'on ne nous trouvera jamais plus le nez dans les bandes comiques à l'heure où notre programme indiquait le nettoyage de la chambre de bain. Mais enfin, les experts en rendement pardonnent parfois un petit manquement. Et personne n'a à nous payer "temps double" après 40 heures...

Jeanne DANSEREAU

Suggestions

LA BOITE A LUNCH

Pour faire suite aux quelques suggestions déjà données pour **la boîte à lunch,** en voici d'autres.

Il faut préparer avec soin les lunchs emportés de la maison, la façon d'emballer le lunch est importante. Que la boîte à lunch soit imperméable à la poussière et facile à laver. Les boîtes en métal ont cet avantage.

Du papier ciré, des assiettes et des boîtes en papier, des tasses en papier et en métal, qui entrent les unes dans les autres, des bouteilles thermos qui ferment hermétiquement sont tous des articdes utiles, voire nécessaires.

Mettez une serviette en appier dans le fond de la boîte.

Enveloppez chaque article séparément dans du papier ciré et placez-les dans l'ordre qu'ils seront servis.

Emballez le tout d'une manière serrée afin que le manger ne remue pas.

Il est important que le contenu de la boîte comprenne: un mets substantiel, un fruit juteux ou un légume, un dessert simple et une boisson.

Les sandwiches doivent être faites avec le pain de la veille.

Le beurre doit être fouetté jusqu'à ce qu'il soit assez mou pour s'étendre facilement. Le beurre empêche le remplissage de rendre le pain humide.

La boîte à lunch des écoliers doit toujours contenir du lait dans un thermos.

La soupe aux légumes faite à base de bouillon ou de lait peut se garder chaude dans une bouteille thermos.

Les oeufs cuits durs peuvent être aussi fréquemment employés. Enlevez les jaunes, assaisonnez-les avec sel et poivre et mélangez-les avec une sauce mayonnaise. Remettez-les ensuite dans les blancs.

Les salades de pommes de terre, de légumes, de fèves au lard donnent de la variété aux repas, mais conviennent surtout aux adultes.

Les tartes, cornichons, beignes et gâteaux riches ne doivent être mis que très rarement dans le lunch des écoliers, de même que tout mets lourd à digérer.

Pour varier les desserts, donnez des noix, des figues, des dattes, des raisins secs.

Voici quelques suggestions pour lunchs froids.

1 sandwich au jambon sur pain blanc.
1 sandwich au fromage sur pain brun.
1 tomate.
1 morceau de tarte.
Café.

Soupe aux légumes dans thermos.
2 sandwiches au lard grillé.
Concombre et céleri.
Gâteau.
Lait.

---

2 sandwiches au saumon.
1 orange.
Salade de patates.
Biscuits.
Lait au chocolat.

---

2 sandwiches aux oeufs.
Asperges.
Dattes.
Pomme.
Thé.

Trop indulgente ou trop sévère?

Suis-je trop indulgente, suis-je trop sévère ? Ce n'est pas d'aujourd'hui que les jeunes mères se posent la question. On est tellement prise au dépourvu par un premier enfant. Le petit ange qui tantôt nous gratifiait d'un si beau sourire vient de renverser le contenu de la boîte à café. On s'étonne de le voir si sage pendant qu'on est occupé ailleurs, et on le retrouve en train de vider les pipes à papa.

Et tout cela en gazouillant, en souriant, en nous étonnant par une adresse toute nouvelle.

On se dit : "Je n'avais qu'à ranger la boîte à café à sa place", ou bien, "Il ne peut pas savoir que c'est un mauvais coup, il faut bien qu'il s'amuse à quelque chose." Ou bien on tape, et on se demande si c'est bien nécessaire. Et on est un peu découragé de tout ce qu'il faudra apprendre à cet enfant avant qu'il soit un peu responsable de ses actions.

Et on finit par se dire : "Tout cela n'a pas tellement d'importance. Evidemment, mon enfant aura des défauts, mais s'il est toujours sûr de nous et de notre affection, il saura bien les surmonter. L'important est encore d'en faire un petit enfant heureux."

Et on espère que l'expérience viendra avec le 2e, le 3e, etc... Pauvre petit premier, qui paie pour les autres !

JEANNE D.

L'aide aux bibliothèques:

59 cents par 1,000 hab. dans le Québec, $147.00 par 1,000 hab. en Ontario

L'Association canadienne des Bibliothécaires de langue française dans un mémoire charpenté présenté jeudi, le 18 mars à la Commission Tremblay a demandé que le gouvernement de la province de Québec accorde une aide financière substantielle aux bibliothèques scolaires et publiques, sous forme d'octrois statutaires.

Après avoir démontré la nécessité en démocratie d'une formation et d'une information qui permettent à chacun de s'intéresser activement à la chose publique, l'Association a déploré que, dans la province de Québec, à cause de la pénurie de bibliothèques, faute d'avoir accès facilement aux livres et aux revues sérieuses, un trop grand nombre de Canadiens se contente de lectures médiocres.

Le mémoire souligne que dans d'autres provinces, en Ontario notamment, le gouvernement accorde une aide beaucoup plus généreuse aux bibliothèques.

En Ontario

Pour nous servir d'un seul exemple, d'après les renseignements les plus récents du Bureau fédéral de la Statistique publiés en 1952, en Ontario toutes les 38 villes de 10,000 de population et plus ont des bibliothèques publiques. Dans le Québec, 29, ou les deux tiers, des 42 villes de 10,000 de population et plus n'ont pas de bibliothèque jublique. En Ontario, il y a 281 bibliothèques publiques gratuites, dans le Québec seulement 43. En Ontario, il y a 14 organisations régionales de bibliothèques, dans le Québec aucune.

En Ontario, le gouvernement provincial donne en octrois statutaires à 281 bibliothèques publiques gratuites la somme de $620,-791. Dans le Québec, 3 bibliothèques publiques gratuites reçoivent en subventions du gouvernement provincial $2,300. En Ontario, 259 bibliothèques publiques d'associations reçoivent en octrois statutaires la somme de $30,324. Dans le Québec, aucun octroi, aucune subfention à nos bibliothèques de la même catégorie. En Ontario, 14 organisations régionales de bibliothèques reçoivent en octrois statutaires du gouvernement provincial la somme de $60,550. Dans le Québec il n'existe aucune organisation régionale. Alors qu'en Ontario 28% de la population rurale est servi par une bibliothèque, dans le Québec il y en a seulement 5%. En effet, au-delà de mille petites villes et villages de la province de Québec n'ont aucune bibliothèque, pas même de bibliothèque paroissiale.

En 1953 le gouvernement provincial ontarien a donné aux bibliothèques publiques, en octrois statutaires, la somme de $736,180 ou $147.00 par mille habitants. La Nouvelle-Ecosse donnait pour l'année, 1953-54, la somme de $91,561 ou $141.70 par mille habitants; la Colombie britannique, pour l'année 1953, la somme de $99,157 ou $391.00 par mille habitants. En 1953 le gouvernement provincial de la province de Québec donnait, en subventions, aux bibliothèques publiques la somme de $2,300 ou 59 sous par mille habitants.

Avec la seule taxe locale les Commissions scolaires ne peuvent pas non plus donner aux écoles de véritables bibliothèques scolaires. Aussi la plupart des écoles de la province n'en ont pas. Dans les bibliothèques publiques il y avait, d'après les dernières statistiques fédérales, 746,998 livres pour enfants en Ontario, et seulement 29,-378 dans la province de Québec.

A travail égal, salaire égal, réclame Mme Fairclough

Mme Ellen Fairclough, député conservateur de Hamilton aux Communes a demandé, la semaine dernière, au Parlement canadien d'adopter une loi assurant aux travailleurs masculins et féminins de l'industrie et du commerce des salaires égaux. Il suivrait en ce domaine l'exemple des provinces qui ont adopté une telle législation, l'Ontario, la Colombie britannique et la Saskatchewan qui ont adopté des lois en ce sens.

Le ministre du Travail, M. Gregg, a répliqué en précisant que les organisations syndicales n'ont pas fait de demande en ce sens lors de la présentation de leur mémoire annuel à Ottwa.

EXPLOSIF!

Ottawa, (POC) — Il est facile de comprendre maintenant pourquoi les gens ont des sautes d'humeur aussi facilement. D'après le professeur Pierle du Texas, le corps humain renferme assez de glycérine pour produire 30 livres de dynamite.

Le savant énumère ensuite les autres produits contenus dans le corps humain : assez de corps gras pour fabriquer 17 livres de savon; suffisamment de sucre pour sucrer 3 tasses de café et environ 20 cuillerées à thé de sel.

de KUYPER Blended GIN
La vraie saveur de Hollande
FONDÉE EN 1695 DISTILLÉ AU CANADA

PROTEGEZ-VOUS CONTRE LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS

LA C.T.C.C. RECOMMANDE A TOUS SES SYNDIQUES

LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC
Siège social: 38, rue Caron, Québec, P.Q.

Vickers Paid More Than $2.500 to These 3 Employees "at Home"

The arbitration award in the Vickers' case made public last december is now partly applied The three employees concerned, who had been laid off in May last, have long ago resumed their work, but the company has for awhile discussed the question of back pay for these three employees "at home". We recollect this tribunal was composed of MM. Judge Armand Cloutier, John Ahern and Roger McGinnis.

Here is what they think of it.

WILLIE ST-ONGE

"Même s'il a fallu que je me déplace pour aller travailler à Toronto j'ai conservé une confiance illimitée dans les résultats que pouvait m'apporter l'arbitrage. Et même si j'ai perdu quelque cents dollars, à voir la satisfaction des travailleurs qui m'entourent je n'ai pas perdu grand'chose. J'avais été congédié parce que j'étais supposé être venu en contravention avec les règlemetns de la compagnie. Mais mon travail de 25 ans à cette même compagnie a certainement été un facteur qui a influencé le tribunal. Les gars qui m'entourent sont bien contents, puis je trouve que le syndicat est bien correct."

La femme de Willie avec ses cinq enfants ont eu à passer une période de assez rude mais tous ont conservé pendant l'arbitrage une confiance inébranlable dans le syndicat.

Even if I had to go and work in Ontario, I have always kept an unlimited confidence in the result of the arbitration. Even if I have lost a few hundreds of dollars, the satisfaction you can feel around the plant is worth it.

I was laid off for having presumably broken the Company's rule. But my being with the company for 25 years, has certainly been in my favor in front of the board. My co-workers are all pleased and I believe the syndicate is "FINE".

Willie's wife, and his 5 children, even though they had to go through a tough period, have always believe the arbitration would give him satisfaction. The check he received, in the amount of $785.00 came in quite handy.

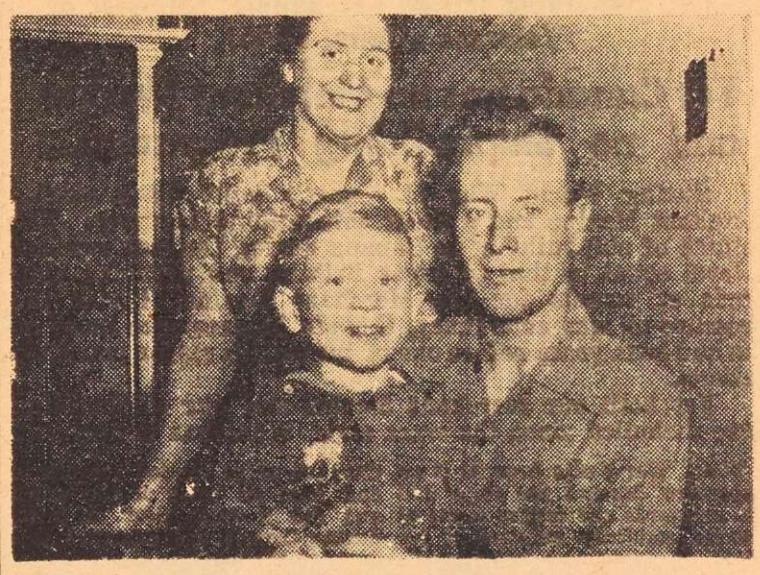

HENRI CONAN

. Maadme Conan nous dit que, pendant la gèrve, comme beaucoup d'autres, elle a été un peu soupçonneuse du résultat final. D'un autre côté, Henri nous affirme que "quand le syndicat peut mener nos affaires jusqu'en cour, ça veut dire quelque chose".

Henri était au service de la compagnie depuis cinq ans. Lui aussi a chômé pendant 6 mois et l'accusation portée contre lui se résumait à "réduction de personnel". L'arbitrage a prouvé qu'il n'était pas en défaut et bien que pendant cette période de chômage forcé il ait eu l'avantage de travailler à différents endroits comme accoteur. La compagnie a dû lui verser une rétroactivité de $1,106.

Inutile de dire que la réception de ce chèque a mis fin à une inquiétude qui durait depuis trop longtemps. Quant à l'admiration que Conan garde pour le syndicat, elle se résume à un mot: "Merveilleux".

Henri Conan's wife, like some others was a little suspicious about the result of the arbitration. Henri claims "When a syndicate can bring your case up to Court, it means something". He had never heard of such cases before. He was with Vickers for the last six years and was laid off due to "reduction of staff".

The arbitration award proved this to be wrong, and he was rehired. During this period of unemployment, he found odd jobs, in his trade, but the Company has made a check in the amount of $1,106.16.

Useless to say the arrival of this check has brought to an end this long period of uncertainty. As far as the admiration Henri has for the syndicate is resumed in one simple word "Marvelous".

His son was to small to pass his remarks.

CHARLIE PAIGE, marié et père de deux enfants, congédié pendant une période de six mois, est retourné à son travail comme "chage-hand-stagger". Il était supposé être entré en contravention avec les règlements de la compagnie. L'arbitrage lui accorde $800. de rétroactivité.

Tous les gens avec qui il travaille sont heureux de la tournure qu'a prise l'arbitrage. Comme les autres persones questionnées, il n'a aucune rancune contre la compagnie. Il ajoute: "Je n'ai jamais perdu confiance dans ce que le syndicat pouvait m'apporter". Il a pu, au cours de son chômage forcé, grâce à l'intermédiaire d'un ami, se trouver une position sur un camion.

La famille de Charlie dit que, pendant la première période, tous étaient plutôt inquiets. Sa femme lui suggérait de ne pas se créer de fausses espérances, et lorsque le chèque est arrivé, elle fut plus que surprise et très heureuse de constater que le syndicat, par sa ténacité, avait fait plus que ce qu'elle croyait possible. Quant aux enfants, ils ne pouvaient admettre que la compagnie ne donne pas une chance à leur père qui avait été à son service pendant treize ans.

He is the father of two kids. Having been laid-off for a six month period, has returned to his previous job, Charge-hand stager. He had presumably broken the company's rules. The award grants him $800.00 of back pay.

All his co-workers are very much pleased about the arbitration. As all the others that were questionned, he has kept no ill feeling against the company. He adds: "Not for one moment I have lost confidence that the syndicate could win this case for me. During that period of forced unemployment, he has bees lucky enough, through the help of a friend to secure a job on a truck.

Charlie's wife says claims, that for the first period, they were nervous and she was telling him not to be to hopeful and she was more than surprised, when the check same, and very happy to see that through the union's tenacity, had done more than what she tought possible.

As far as the kids were concerned, they never gave up hpoe thinking very seriously the Company would give a chance to their father who has been employed for thirteen years.

NOUVELLES

SHERBROOKE

Contrat signé dans le Bois Ouvré

Le Syndicat du Bois Ouvré de Windsor Mills qui groupe les employés de J.-E. Lemieux Enrg. de cette ville vient de signer une convention collective avec son employeur après plusieurs séances de conciliation. Les employés ont obtenu une augmentation de 2 cents l'heure, une fête chômée payée de plus ainsi qu'un changement important à la clause d'ancienneté accordant une importance plus grande à la longueur de service continu. La clause du règlement des griefs a aussi subi certains changements à la demande du syndicat.

MM. Jules Pichette, agent d'affaires du syndicat, André Turgeon, président, et Léonard Boulanger, secrétaire, représentaient la partie syndicale.

SAGUENAY LAC ST-JEAN

Nouveau syndicat

La Cité de Chicoutimi compte un syndicat de plus. En effet, les employés de Brassard & Frères Limitée ont fondé il y a quelque temps un syndicat pour grouper tous les employés de cette entreprise. Le nouveau syndicat, qui porte le nom de "Syndicat National des Employés de Salaisons et Conserveries du Saguenay", a obtenu il y a quelques semaines un certificat de reconnaissance syndicale pour l'établissement concerné e il entreprendra sous peu les négociations pour la conclusion d'une première convention collective.

Assemblée des coopérateurs

Samedi prochain, soit le 27 mars courant, il y aura une assemblée des responsables de toutes les coopératives, en la salle des Syndicats Nationaux, à 136 rue Saint-Jean, Jonquière, à 2 heures de l'après-midi. Le but de cette assemblée est de préparer le grand congrès régional des coopératives qui aura lieu sous peu. Donc, responsables des coopératives, rendez-vous à la salle des Syndicats Nationaux à Jonquières, à 2h. de l'après-midi pour cette réunion importante.

Envoyez-nous des NOUVELLES de votre syndicat

Sherbrooke

CONVENTION VIOLEE DANS LES GARAGES

Des démarches sont actuellement entreprises par l'Association des Employés de Garage des Cantons de l'Est pour faire respecter une clause de leur convention collective concernant la ventilation des garages soumis à la convention collective en vigueur.

La convention signée en mai dernier prévoit que "tout employeur devra installer dans son garage dans les cinq mois suivant l'entrée en vigueur de la convention, un système de ventilation suffisamment perfectionné pour permettre l'évaporation à l'extérieur, du gaz et des autres produits dont la présence en trop grande quantité dans un garage, est nuisible aux employés spécialement durant les mois d'hiver".

L'Association des Employés de Garages des Cantons de l'Est qui groupe environ deux cents employés dans neuf des principaux établissements re Sherbrooke vient d'entreprendre des démarches auprès du Ministère du Travail pour que certains propriétaires qui n'ont pas encore donné suite à l'engagement pris lors de la signature de la convention en mai dernier, installent un système de ventilation ou modernisent celui qui existe présentement.

Par ailleurs, le syndicat constate que les patrons retardataires en ce qui a trait à la protection de la santé de leurs employés, font les choses beaucoup plus rapidement quand il s'agit d'effectuer des réparations qui n'ont pour effet que d'attirer la clientèle et s'intéressent davantage à la protection de leur capital argent qu'à celle de leurs employés.

Cobra veut briser...

(Suite de la page 1)

blic en garde contre ces manoeuvres."

Les demandes syndicales

Pour le bénéfice de nos lecteurs, voici les principales demandes syndicales qui ont été rejetées et pour lesquelles le syndicat fait actuellement la grève :

1—Le conseil d'arbitrage recommandait une augmentation générale le salaires de 5 cents de l'heure à compter du 1er janvier 1954, dont deux cents seraient rétroactifs au 1er janvier 1953. Le syndicat demande l'entière rétroactivité de 5 cents au 1er janvier 1953.

2—Le syndicat demande l'établissement d'une échelle maximum pour la durée de la convention. Cette échelle accorderait des rajustements de 4 cents de l'heure à 10 employés et de 2 cents de l'heure à 12 autres employés.

3—Le tribunal d'arbitrage recommandait une clause de maintien d'affiliation et de retenue syndicale; le syndicat demande une disposition d'atelier syndical imparfait.

4—Le syndicat demande le paiement des jours de Noël 1953 et du jour de l'An 1954, parce que la compagnie avait refusé de payer ces deux fêtes tel que convenu dans la convention antérieure.

5—Le syndicat demande également le remboursement du salaire d'un représentant du syndicat congédié injustement pendant quelsemaines.

D'après les représentants syndicaux, les demandes syndicales représenteraient un déboursé supplémentaire d'environ $6,000 pour la compagnie.

Les profits ont augmenté en 1953

New-York, (POC) — Les profits des corporations ont été supérieurs de 12% l'an dernier, en comparaison avec l'année précédente d'après les rapports fournis par les 70 premières compagnies à les faire parvenir au gouvernement — d'après le "Journal of Commerce".

Pour les 6 premiers mois, les profits ont augmenté de 24% en comparaison avec la même période en 1952, pour les 3 mois suivants, ils indiquaient encore une hausse, de l'ordre de 18%. Au cours des 3 derniers mois, ils ont diminué pour former une moyenne d'augmentation de 12%, pour toute l'année.

"We Are Not Going to Repeat Past Mistakes"

(The Honorable Ian A. Mackenzie, Minister of Veterans affairs, 1945)

Yet Canada has no Merchant Marine and no Shipbuilding Programm...

During World War II, Canada built up a sizable merchant Marine and a great shipbuilding industry. The volume of shipbuilding in Canada during the war reached a level equal to that of great Britain, and provided hundreds of vessels for the Merchant Marine. Under the pressure of war emergency, Canada became once more as she had been years before one of the worlds major maritime nations.

Yet both our merchant marine and our shipbuilding have dwindled since the wars end. What has happened ?

Word War I also brought it an imperitive demand for ships and the shipyards and engine shops of Canada suddenly assumed a position of paramount importance.

Before the conclusion of World War I, the Federal Government had decided to operate its own Merchant Fleet and employ it in developing trade with overseas countries. Canadian built ships, registered in Canada, and employing Canadian officers and seamen insofar as was possible, were to show our flag upon the seven seas and in the ports of the world. The Government fleet units carried the prefix "Canadian" in all their names, i.g. "Canadian Challenger", "Canadian Volunteer", etc. With but a few exception all engines and boilers, were made in Canada.

As fast as the ships were delivered, masters, deck and engineer officers and crews were recruited, with the first choice given to Canadian officers with the necessary certificates and experience. To ensure a continuous supply of officers, an apprenticeship system was inaugurated whereby Canadian youth, would serve the required sea-time, and thereby perfect themselves for ultimate Command.

For several years following the conclusion of hostilities of War I, Canada's ships carried cargoes to and from all parts of the world and did a great deal in introducing Canada and Canadian products to the markets of the world.

Then came the time when European shipowners were making every effort to recapture the trade they had lost. They built, fast modern ships. Then there was rate cutting, and other competitive factors.

The Canadian Government could easily have combatted this competition, but it was reluctant to scrap and to replace its obselete shipping with ships more suited to the times. The opposition of private ownership to the operation of merchant ships was strong. The majority of Canadian people knew little or nothing about shipping, and were apathetic and made no protest when the dissolution of our merchant marine was proposed.

During War II, Canada's wartime shipbuilding record left no doubt that ships can be built here more efficiently and economicaly. In 1943, the Honorable C. D. Howe, Minister of Munitions and Supply, told the House of Commons that, "Present day cost is lower than in the United States and compares favourably with the cost in Britain."

"WE ARE NOT GOING TO REPEAT PAST MISTAKES"

On June 4th, 1945, the late Honorable Ian A. Mackenzie, minister of Veterans affairs, in a letter to Canadian Shipyard workers, sait :

"We are not going to repeat past mistakes, it is the determined policy of the present government that Canada is in the shipbuilding business for good. The navy and the Merchant Marine that you are going to be maintained and expanded."

"The ships you built will carry Canada's trade to the ends of the world, creating employment and opportunity for Canadian workers."

"The present government has laid, and is putting into operation plans to maintain employment and expand our trade in the post-war years, the skills you have acquired will be needed in the shipyards, and in new industry growing out in our expanded trade."

WHAT HAS BEEN DONE SINCE ?

Canada's merchant fleet is virtually non-existent, and we have no shipbuilding programm. In fact we *are "repeating past mistakes"*.

A glance at the table below indicates clearly our present position as a world shipbuilding nation.

ORDERS FOR MERCHANT VESSELS OF 1,000 GROSS TONS AND OVER IN EXISTANCE IN EACH MAJOR SHIPBUILDING CENTER OF THE WORLD
October 1952-1953

Country	*No. of ships*	*Gross tons*	*% of total*
Great Britain	587	5,546,182	40.4
Sweden	152	1,466,202	10.7
Germany	176	1,438,686	10.5
Holland	138	1,121,936	8.2
United States	57	823,645	6.0
France	69	772,029	5.5
Japan	55	578,640	4.2
Norway	73	575,316	4.2
Italy-Trieste	38	418,680	3.1
Belgium	28	309,448	2.2
Denmark	44	268,400	1.9
Spain	31	156,986	1.1
Canada	13	121,200	0.9
Australia	15	66,583	0.5
India	9	45,400	0.3
Hong-Kong	4	11,800	0.1
Turkey	1	3,800	0.1
Ireland	2	2,300	0.1

Source : *Marine Engineering and Shipping Review* (February 1043).

Competition may be a factor, but it is not the sole factor. Canadian productivity is high, our craftsmanship is high. Yet the job security and standard of living of our Canadian Shipyard workers is being determined by the bodies who control the world's shipping.

Canada needs a merchant Marine adequate to our National requirements and a Shipbuilding program worthy of its position as a leader in world trade.

Otherwise, we *are* "going to repeat past mistakes".

S. Ted PAYNE

Arvida Office Workers Win Their Strike

As previously announced the Office Employees of the Aluminium Company at Arvida have won a signal victory when their strike was terminated last Friday morning and over 300 office employees returned to their desks.

A Collective labor agreement was signed Thursday afternoon March 18th which awards a monetary increase of $2.00 per week, reduction in working hours from 39¾ to 37½, recognized seniority, an excellent grievance set-up and other fringe benefits.

Good Order Prevailed

The Officials of the C.C.C.L have nothing but praise for the manner in which the workers conducted their strike during their dispute with the Company. Meetings were held daily in the basement of St. James Church, when the strikers after attending Mass met to discuss their problems and hold social activities.

The C.C.C.L. wishes to acknowledge and offer it's approval for the support of the Chamber of Commerce at Arvida who, when requested by the Company acted as intermediary in finding a solution to the three weeks old strike. Special mention and credit must be given to Mr Jean Marchand general secretary o fthe C.C.C.L., Mr Adrien Plourde, President of the Local Union of Aluminum Workers, Philippe Girard, Organizer of the Syndicate and other Union Officials whose good work and untiring efforts brought about a decisive victory for the white collar workers.

Sherbrooke

Garage Employees Protest Unhealthy Conditions

Over 200 garage employees of Sherbrooke and the Eastern Town ships Association have taken steps to have certain clauses in their labor agreement respected in regard to the existing unhealthy conditions of some garages who are not living up to their agreement which calls for the installation of adequate ventilating systems.

These employees are justified in their demands as conditions that now exist constitute a serious menace to their health. The Em ployers dispense with great amounts of money to attract new clientele, but balk at spending a little to better health conditions for their employees.

Lake St. John and Saguenay

Store Clerks Organizing in Great Numbers

Probably taking the example from the recent brilliant victories of the C.C.C.L. in their districts, the Retail Store clerks of the Lake St. John and Saguenay districts are flocking in great numbers to organize under the banner of the Catholic Syndicate Unions (C.C.C.L.).

Workers in Chicoutimi, Dolbeau, Jonquieres, Kenogami, Roberval and Alma are grouping themselves together to form one organization, which, when completed, will form a united front to secure decent working conditions and a livable wage.

At present and in many cases the pitiful sum of $16.00 per week is called a "pay". Job security and recognition of seniority are two items which are at present ignored by the Merchant Retaillers of this district.

Montréal

Oilcloth Union Goes to Conciliation

Over 1,200 employees of the Dominion Oilcloth and Linoleum Co. of Montreal and its subsidiary Barry and Staines (Canada) Ltd of Farnham, Que. have supplied to the Conciliation Service of the Provincial Government in their dispute with these Companies. The employees are represented by the Chemical Workers Union of the C.C.C.L.

Votre syndicat est-il abonné au journal "Le Travail"?

Shawinigan Chemical Employees Get Increase 8 to 12 Per Hour

A Tribunal presided over by Professor H. D. Woods of McGill University was successful in settling the differences which existed at Shawinigan Chemicals.

A general increase of from 8c to 12c an hour, thus bringing the basic minimum rate up to $1.42 per hour and the maximum rate to $1.80 per hour, with retroactivity to the amount of $150.00 for each employee.

It was impossible to arrive at a settlement in the case of the Carborundum Company and this has been referred to the Minister of Labor for an early settlement.

NEWS DIGEST

Thetford

Regional Council Supports C.C.C.L.

The General-Secretary of the C.C.C.L. is in receipt of a letter signed by Mr George Dionne Secretary-Treasurer of the Regional Council of the Syndicates of Thetford Mines attesting the full and unanimous support of his organization in opposition to the adoption of Duplessi's infamous anti-labor legislation, namely Bills 19 and 20.

Wage Increase at St. Hyacinthe

Mr Ted Payne, Business Agent of the Federation of Sheet Metal Workers of the C.C.C.L. has successfully completed negotiations with the Volcano Company of St. Hyacinthe for a new labor contract which awards a 7 cent an hour increase, $100.00 retroactivity to each employee, a reduction of 5 working hours for the night shift workers and salary adjustments for workers in certain classification. Eight paid holidays and an Insurance Plan of which 60 per cent will be paid by the Company.

ACHETE BIEN QUI ACHETE CHEZ
Téléphone Plateau 5151
Dupuis Frères LIMITÉE
RAYMOND DUPUIS, président
865 est, rue Sainte-Catherine
MONTREAL